

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la suppression des passages à niveau piéton n° 59 et 152 sur le territoire de la commune de Beuvrages

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n° 2022-AP-17 du 16 septembre 2022 une enquête publique préalable à la suppression des passages à niveau n° 59 et n° 152 sur le territoire de la commune de Beuvrages est ouverte du lundi 3 octobre – 9h00 au 21 octobre – 17h00 sur la commune de Beuvrages

Ce dossier est présenté par SNCF réseau.

M. Hervé MAILLARD a été nommé commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public :

- **en version papier**, à la mairie de Beuvrages, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12h00 et de 14 h à 17 h ;
- **en version dématérialisée** : sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-routiere/Passages-a-niveau>

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée susmentionnée de l'enquête, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert à cet effet, en mairie de Beuvrages ;
- envoyées par courrier à l'attention de M. Hervé MAILLARD, commissaire enquêteur à la mairie de Beuvrages (Parc Fénelon, 59192 Beuvrages) ;
- transmises par courriel à l'adresse : ddtm-consultation@nord.gouv.fr .

Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 5Mo

Toute observation, tout courrier ou courriel réceptionné après la date de clôture de l'enquête soit le 21 octobre 2022 à 17h00, ne pourra pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Beuvrages :

- le lundi 3 octobre de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;
- le mercredi 12 octobre de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;
- le vendredi 21 octobre de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à dispositions du public pendant un an à la mairie de Beuvrages et à la préfecture du Nord et publiés sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-routiere/Passages-a-niveau>